

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 07 décembre 2020 à 20h00
Présidence : M. Luc Magnollay
Salle polyvalente

Après les salutations d'usage aux Conseillers et à la Municipalité, le Président rappelle que la séance se déroule à nouveau hors de la salle habituelle et que nous devons respecter scrupuleusement et intelligemment les prescriptions Covid19. Deux micros fixes ont été installés dans le couloir et il est d'autant plus important de ne s'exprimer qu'au travers de ceux-ci car un des conseillers va nous suivre par visioconférence. Il est demandé aux participants présents dans la salle de se déplacer aux micros et aux utilisateurs de Teams de peser sur la petite touche « main » pour annoncer une prise de parole ou de mettre un message sur le « chat », notre secrétaire veillera sur l'écran. Cela dit, le système Teams n'est pas légalisé dans la configuration actuelle, nous considérons dès lors les participants à distance comme des auditeurs actifs, ce sujet sera traité à nouveau dans les communications du Bureau. Dans le cas d'un vote serré nous ne pourrons pas tenir compte des personnes à distance. Le Président salue la Secrétaire communale Mme S. Ruchet, la Boursière Mme. I. Ciampi, la Secrétaire Mme F. Gantin, ainsi que la représentante de la presse : journal de Morges. Enfin, chacun est invité à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. 5 membres du Conseil sont excusés ce soir et leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal n°05/2020 relatif à la détermination des indemnités du Conseil communal, du Bureau du Conseil, des Commissions du Conseil et de la Municipalité pour la législature 2021-2026 et à la mise en place d'une Caisse de pensions pour les membres de la Municipalité
6. Préavis municipal n°06/2020 relatif au projet de budget 2021
7. **Présentation des directives du fonds durable**
8. Propositions individuelles

**Ordre du jour modifié avec l'ajout du point 7 sur demande de M.
V. Payot, accepté à l'unanimité.**

1. Appel :

44 Conseillers participent à la séance, 5 excusés, 1 absent. 2 des personnes excusées suivront la séance par visioconférence en test. Le Président constate que le quorum est atteint (actuellement de 26) et que l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020 :

Corrections demandées par :

M. B. Cuanoud :

Page 2661: remplacer « je m'en irai » par « je reviens ».

M. C. Fürer :

Page 2658 : Corriger le prénom de M. Roussel (R au lieu de T)

Page 2662 : Remplacer « donner » par « obtenir » dans l'intervention de M. C. Fürer.

Page 2662 : Enlever le « t » de « peu » dans l'intervention de M. C. Viquerat.

Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau du Conseil :

- M. L. Magnollay – Président :

Les dates des prochains Conseils sont affichées à l'écran ainsi que les dates de remise des rapports.

Votations du 29 Novembre : participation proche de 50 % pour Etoy, c'est mieux que la moyenne suisse. Les votants Etierruz ont accepté l'initiative entreprises responsables par 454 oui contre 309 non, l'initiative pour une interdiction du financement du matériel de guerre est refusée par 2 voix d'écart soit 381 non contre 379 oui.

Nouveauté pour notre fonctionnement : nous disposons depuis peu d'un espace de stockage sur le serveur communal à l'adresse conseil@etoy.ch. Cet espace vous permettra tout prochainement de retrouver tous les documents pour les séances du Conseil, mais il permettra également aux Commissions de disposer en ligne des documents nécessaires pour leurs réunions dans un espace qui leur est réservé. Un lien et un code d'accès devrait pouvoir vous être fourni avec la prochaine convocation pour l'espace ouvert à tous, les Commissions recevront un lien propre pour leurs membres et leur espace. Je crois que la Commission sur la salle multifonction a déjà pu expérimenter cette nouveauté, avec satisfaction j'espère.

Nouveauté également : les conditions de pandémie et difficultés d'obtenir le quorum de quelques réunions de Conseils communaux vaudois ont conduit le Conseil d'Etat à autoriser les décisions de Conseils communaux par voix de correspondance en cas de force

majeure dans un cadre très strict : les Conseillers recevront le préavis, le rapport des Commissions et un bulletin de vote, et les scrutateurs et le Président procéderont au dépouillement. La possibilité a également été donnée de mener des séances de Conseil conjointement en plénum et visioconférence, ce que nous testons ce soir, mais les directives cantonales sont extrêmement rigoureuses (une autorisation 5 jours avant la réunion doit être demandée - alors que les gens s'excusent dans les 2h avant le Conseil), un système électronique de vote pour tout le monde doit être mis en place...) nous n'avons donc pas pu légaliser le système pour ce soir. Dans tous les cas, ce n'est pas un système de confort, la participation à distance est réservée aux Conseillers malades ou en quarantaine disposant d'un certificat médical.

Petit mot maintenant pour rappel et à l'attention d'une infime minorité des membres présents : nous sommes élus par nos concitoyens et à ce titre nous devons nous montrer dignes et responsables de notre mission de représentants de la population lors de nos réunions, si bien que je vous demande une tenue vestimentaire soignée et correcte pour ne pas dire plus. D'autre part, les laptops, tablettes sont devenus la base de stockage de nos documents de travail pour les séances, mais la disposition étalée dans cette salle semble propice à laisser l'un ou l'autre d'entre nous à la distraction offerte par ses courriels ou autres réseaux sociaux. Je me permets donc un petit rappel à l'ordre, nos rencontres ne sont pas fréquentes et notre Commune compte sur des Conseillers attentifs et investis. Merci.

Dernier point sur les prochaines élections communales : comme vous avez pu le lire, il nous est impossible de faire une séance d'information pour les candidats à la prochaine législature. Nous avons tout de même opté pour une soirée rencontre le 16 décembre prochain de 17h30 à 19h30 à la salle du Conseil. N'hésitez pas à pousser dans votre entourage les personnes susceptibles à être candidat, nous serons là (secrétaire, vice-présidents et quelques membres de la Municipalité) à cette date, prêts à les accueillir à l'heure qu'ils souhaitent entre 17h30 et 19h30, afin de leur présenter l'intérêt et les satisfactions d'un engagement pour la démocratie villageoise.

D'ici là j'espère que vous prendrez quelques minutes pour inscrire vos candidatures sur les listes qui ont été placées sur les tables derrière nous. L'ordre final des noms des candidats sur la liste soumise au vote sera réglé par tirage au sort pour les sortants en tête de liste puis par tirage au sort pour les nouveaux candidats. La Municipalité par ordre alphabétique selon le même principe, sortants et nouveaux ensuite.

Votations 2020: 09 février / 1 mars / 17 mai / 19 mai / 27 septembre / 29 novembre.

Séances CC 2020	Remise des rapports	Commentaires
24 février	12 février	Annulé
30 mars	18 mars	Annulé
11 mai	29 avril	Annulé
22 juin	10 juin	
14 septembre	02 septembre	
26 octobre	14 octobre	Annulé
07 décembre	25 novembre	

Votations 2021: 7 mars (élections communales générales) / 13 juin / 26 septembre / 28 novembre.

Séances CC 2021	Remise des rapports	Commentaires
15 février	03 février	
29 mars	17 mars	
10 mai	28 avril	
21 juin	9 juin	
13 septembre	1 septembre	
25 octobre	13 octobre	
13 décembre	01 décembre	Repas de fin d'année

4. Communications de la Municipalité :

a) M. J. Fernandez - Syndic :

Dans cette deuxième vague la Municipalité a reconduit les mesures prises au mois de mars dernier, les séances de Municipalité ont lieu par vidéoconférence. Le télétravail a été mis en place pour les personnes dont les tâches le permettent, soit administration et bourse, pour le contrôle des habitants les personnes se relayent selon leurs jours de travail au bureau. D'autre part, toutes les transactions au guichet se font sur prise de rendez-vous préalable. Pour les commerces qui ont dû à nouveau fermer et dont la Commune est bailleuse, ils ont été exonérés du paiement du loyer en plein ou à 50% selon la situation. Ceci représente 4 mois et demi de loyers pour cette année 2020. En ce qui concerne la Salle Multifonction : 6 entreprises de construction nous ont fait parvenir leurs soumissions, celles-ci sont en cours de contrôle et l'évaluation aura lieu demain. En ce qui concerne le lot cuisine : 3 entreprises ont soumissionné. Le travail est conséquent et nous espérons pouvoir présenter un préavis dans le premier trimestre 2021.

Arrêté d'imposition 2021 : Une erreur s'est glissée dans notre arrêté d'imposition. En effet, la taxe pour les chiens a été votée à 50 fois la taxe perçue pour le Canton, ce qui fait une taxe de CHF 2'500.00 par chien. Etant donnée que ce n'était pas la volonté, elle a été validée à CHF 50.00 par chien

b) M. J.-M. Schlaeppli :

Police des constructions :

Permis délivrés avec mise à l'enquête :

- Parcelle 558, les Communaux propriété de la Commune – Salle Multifonction, vestiaires pour le terrain de football, cantine scolaire avec cuisine de production.
- Parcelle 678, Chemin du Clos devant, M. D. Bettens, construction d'une annexe/extension habitable de 31m².

Permis délivré avec dispense d'enquête :

- Parcelle 529, en Bellevue 2, permis de démolir – M. Birchler – démolition du bâtiment n°503 ECA.

Déchetterie : Un petit retour en arrière : Comme vous le savez, nous sommes venus en soutien depuis l'incendie de la déchetterie de St-Prex. Nous nous sommes engagés à prendre la moitié des habitants de St-Prex ce qui veut dire le côté ouest avec une ligne de démarcation qui part de la gare CFF. L'idée étant de permettre à St-Prex de se retourner rapidement et il s'agissait aussi de solidarité avec une commune voisine. Les horaires ont été agrandis et du personnel de St-Prex est venu prêter main-forte. Certains samedis, avec en plus les mesures anti-Covid, l'accès était un peu plus difficile comme vous avez pu le constater. Il est bien clair que les frais seront rigoureusement séparés selon un comparatif avec les années précédentes. Cet état de fait va durer au plus tard jusqu'à mi-janvier, date à laquelle St-Prex fonctionnera de nouveau avec une déchetterie provisoire sur le site du Glapin.

Réponse à la question de M. Cretegnny : À la suite du rapport de la PCI, un terme a retenu l'attention de plusieurs personnes : technique de la poliorcétique. Le terme poliorcétique vient du grec poliorketikos, qui désigne ce qui est relatif à la technique du siège des villes et places fortes, ou l'art et la technique du siège. En gros pour la PC, il s'agit de comment isoler une commune par exemple par temps de pandémie.

- M. C. FÜRER : Question pour M. J.-M. Schlaeppli au niveau de la déchetterie : les horaires n'étaient pas très clairs, entre les informations sur le site de la Commune d'Etoy et ceux affichés sur la route qui traverse St-Prex.

- M. J.-M. Schlaeppli : En fait les ouvertures de la déchetterie ont été faites pour permettre aux habitants de St-Prex de venir en dehors de nos heures d'ouverture à nous, c'est pour cela qu'on n'a pas communiqué sur le site du village.

5. Préavis municipal n°05/2020 relatif à la détermination des indemnités du Conseil communal, du Bureau du Conseil, des Commissions du Conseil et de la Municipalité pour la législature 2021-2026 et à la mise en place d'une Caisse de pensions pour les membres de la Municipalité

Le Président rend attentif l'Assemblée à l'amendement municipal reçu et affiché à l'écran puis passe la parole à M. C. Widmann, rapporteur pour la Commission des finances, pour lecture des conclusions du rapport de cette dernière.

- M. L. Magnollay – Président : Est-ce que la Municipalité se rallie aux conclusions de la Commission des finances pour la forme étant donné que le fonds est identique ?

- M. J. Fernandez : Oui.

- M. C. Furer : Une remarque concernant les indemnités du Bureau lors des votations : on a d'un côté les indemnités pour les élections hors complémentaires et d'un autre les indemnités lors des votations. Il n'y a pas de précision pour les indemnités lors des élections complémentaires qui je pense sont considérées au même titre que les votations, est ce que c'est exact ?

- M. L. Magnollay – Président : Je ne pense pas que la précision soit nécessaire. C'est un travail totalement différent de dépouiller des listes pour le Conseil National, le Grand Conseil, ou même les élections communales ou une élection complémentaire avec juste quelques candidats qui correspond à une votation normale, cela nécessite le même temps.

- M. C. Furer : Faut-il formaliser sur le document ou est-ce que le fait d'en parler est suffisant ?

- M. L. Magnollay – Président : Je crois que cela coule de source, si le Bureau devait être mobilisé lors d'une votation standard toute une journée à cause d'un problème, nous demanderions aussi l'indemnité de 80 CHF vu qu'en principe le Bureau arrive à régler le problème du dépouillement avant 13h.

Votations

1.- d'accepter les propositions d'indemnités du Conseil Communal, du Bureau du Conseil, des Commissions du Conseil

Accepté à l'unanimité

2.- d'accepter le traitement de la Municipalité

Accepté à l'unanimité

3.- d'accepter l'affiliation d'une caisse de pension pour la Municipalité

Accepté à l'unanimité

4.- d'accepter de couvrir la perte de gain pour l'ensemble du personnel communal et des membres de la Municipalité au moyen d'un contrat d'assurance

Accepté à l'unanimité

5.- d'accepter de financer ces dépenses par le budget ordinaire de fonctionnement.

Accepté à l'unanimité

6. Préavis municipal n° 06/2020 relatif au projet de budget 2021 :

Le Président rend attentif l'Assemblée à l'amendement municipal reçu et affiché à l'écran puis passe la parole à M. M. Thomson, rapporteur pour la Commission des finances, pour lecture des conclusions du rapport de cette dernière.

- M. L. Magnollay – Président : Les conclusions de la Commission des finances divergent de celles de la Municipalité par la somme, qui est le report de ce que nous venons de voter c'est-à-dire l'assurance perte de gain pour les employés et les municipaux. Sur la forme la Municipalité se rallie à cette conclusion. Nous allons passer en revue le budget page par page afin de répondre aux éventuelles questions.
Page 14 :

- M. T. Jakob : Une remarque sur le réaménagement de la place de la gare. Je rends attentif la Municipalité qui compte sur une participation des CFF, sur la situation particulièrement délicate sans trahir le secret des décisions budgétaires des CFF. Vu le budget actuel, une participation sur 2021 des CFF paraît assez aléatoire. Je vous encourage à prendre rapidement contact avec les CFF pour voir dans quelle mesure cette subvention pourrait être accordée mais ce n'est pas gagné d'avance.

- M. C. Viquerat : En effet une étude est en cours de préparation et cela va impliquer des financements divers et variés dont une partie à charge des CFF. On sait aussi que pour obtenir quelque chose de la part des CFF en dehors de petites sommes, il faut se placer dans un plan à moyen, long terme pour ne pas dire très long terme. On essaye actuellement de se caler sur le plan des investissements après les années 2030-2035.

- M. B. Cuanoud : Peut-on avoir quelques compléments d'information sur le poste de l'administration communale concernant l'engagement d'un ou d'une secrétaire pour les dossiers de constructions et autres dossiers techniques à 20%.

- M. J.-M. Schlaeppli : Les travaux de mise à l'enquête deviennent de plus en plus lourds, le Canton demande de plus en plus de pièces, on arrive à saturation notamment sur le scannage et on prend un peu plus de temps que nécessaire pour répondre aux demandes, il devient urgent d'avoir de l'aide. Cette personne pourra aussi venir en support dans d'autres domaines mais pour l'instant nous commencerons par le domaine technique.

- M. T. Cretegnny : Au niveau de la déchetterie, quel est l'impact de la séparation du carton et du vieux papier au niveau budgétaire à présent que le papier n'a plus de ristourne.

- M. J.-M. Schlaeppli : Avec la fermeture des marchés asiatiques malheureusement tout s'est écroulé au niveau des matières recyclées. Si les années précédentes nous touchions environ 20 CHF la tonne de papier vendu, à l'heure actuelle nous payons 25 CHF la tonne de papier recyclé. Pour ce qui est du carton, nous payons 70 CHF la tonne. Ces prix sont encore amenés à bouger, nous n'avons aucune visibilité tant que les marchés asiatiques sont fermés en sachant que les entreprises européennes ont beaucoup de peine à recycler du fait de la délocalisation de ces tâches en Asie par le passé.

- M. T. Cretegnny : Dans quelle ligne du budget voit on apparaître le surcoût pour le carton?

- M. J.-M. Schlaeppli : Il est inclus dans le papier.

Page 22 :

- M. G. Biondi Morra : J'aimerais avoir les commentaires de la Municipalité sur:

- L'impact du Covid sur les revenus de la Commune
- Le plan d'investissement dans les prochaines années

- M. J. Fernandez : Concernant l'impact sur les revenus, on n'en sait rien, tout le monde navigue un peu à vue, le Canton aussi, on attend de voir ce qui rentre dans les caisses pour pouvoir se prononcer. Pour les investissements, comme indiqué dans le préavis, nous continuons les investissements pour peu que le Conseil nous les accorde. Je crois qu'il serait faux de stopper tous les investissements puisque les gens cherchent du travail, je pense qu'il faut aussi en fournir. Si les corporations de droit public ne font pas le nécessaire, je pense qu'on aura droit à un gros problème de conjoncture. Nos investissements sont prévus et se feront. Il est bien clair aussi que si la conjoncture se dégrade encore on devra probablement réduire certains travaux à faire sur les routes, l'éclairage ou autre mais je pense que les investissements principaux devront être faits pour qu'on puisse continuer à offrir du travail.

Page 30 :

- M. T. Cretegnny : Pourriez-vous me réexpliquer le compte 18, transports publics, est ce que c'est Etoy qui est facturée globalement et qui reçoit une contribution en retour des communes voisines ? Est-ce qu'Etoy sert de premier point de contact pour le car postal ?

- M. J. Fernandez : Oui, pour les lignes supplémentaires conclues avec les communes de Lavigny, St-Livres et Buchillon, on reçoit la facture et on la dispatche ensuite.

- M. T. Creteigny : Une question par rapport à la remarque de la Commission des finances pour le point 23, amortissements et réserves non ventilées, qui parle de renommer ce compte. Je comprends qu'on met le fonds pour l'encouragement au renouvelable dans ces charges mais il ne faudrait pas changer l'intitulé du compte car il nous faudra tout de même un compte d'amortissement non budgétisé à l'avenir.

- Mme. I. Ciampi : La remarque de la Commission des finances est juste, lors du bouclage des comptes je créerai un nouveau numéro pour le fonds de développement durable et celui-ci restera inchangé.

Page 34 :

- M. A. Magnollay : Je voudrais avoir des informations sur le compte 47, cours d'eau, savoir quels sont les travaux prévus, s'il s'agit d'entretien, d'entretien périodique et si des subventions pourraient être obtenues pour ces travaux.

- M. C. Viquerat : Il s'agit de petits travaux d'entretien qui font que nous n'allons certainement pas toucher beaucoup de subsides, ce ne sont pas de grands travaux de rénovation d'une rivière complète. Nous devons retoucher 2 régions : bas du Farabosse et en Bellevue, entre l'autoroute et la voie CFF.

- M. L. Capt : Je voulais juste m'assurer que ce que nous nous apprêtons à voter ne concerne pas la page 25, qui est le plan d'investissement sur 5 ans. Cette page est-elle bien purement informative ?

- M. J. Fernandez : C'est une demande qui a été faite depuis des années de mettre avec chaque budget, la page des investissements. Vous ne votez que le budget avec les conclusions liées au budget uniquement.

- M. G. Biondi Morra : Question sur le budget des revenus 2020-2021 : 2020 il n'était pas possible de prévoir la crise que nous traversons, mais pour 2021, est ce qu'on prend en compte une marge de sécurité, où comment explique-t-on la différence par rapport aux comptes 2019 ?

- M. J. Fernandez : Comme vous aurez pu le constater, nous avons fait une baisse par rapport aux impôts en appliquant une baisse sur le montant des acomptes du Canton, celle-ci représente un peu plus d'1 point d'impôt.

- M. C. Viquerat : On peut relativement facilement comparer des comptes avec des comptes d'une année sur l'autre, également des budgets avec des budgets. Du moment où on compare un compte avec un budget, c'est délicat car pas catalogué de la même manière. Un budget se veut prudent dans les recettes et dans les dépenses alors que les comptes vont exprimer en principe une réalité. C'est ce qui peut expliquer aussi de grandes différences entre des comptes et un budget.

Votations

1.- d'adopter le projet de budget 2021 de la Commune d'Etoy présentant un excédent de charges de CHF 315'873.00 après amortissements obligatoires et supplémentaires de même qu'après attributions et prélèvements aux réserves.

Accepté à l'unanimité

- M. L. Magnollay – Président : J'aimerais m'adresser à la Commission des finances dont leur président n'est pas là ce soir : la Commission des finances utilise une fois l'abréviation Cofin qui est celle de la Commission des finances cantonale, une autre fois l'abréviation CDF qui est celle de la Commission des finances fédérale, je pense qu'il faudrait unifier et que la même abréviation soit utilisée dans tous les rapports.

7. Présentation des directives du fonds durable :

- M. V. Payot : Dans sa séance du 9 décembre 2019, ce Conseil a adopté le Règlement sur le fonds pour le développement durable et l'efficacité énergétique. Il est prévu dans ce règlement la constitution d'une Commission en vue d'éditer les directives y relatives, revues chaque année. Cette Commission, du ressort de la Municipalité, est composée de deux Conseillers Municipaux ainsi que de trois Conseillers Communaux. Les membres actuels sont :

Pour la Municipalité : Mme Tania Séverin - M. Charly Viquerat.

Pour le Conseil Communal : Mme Valérie Hüsler - M. Boris Cuanoud

- M. Vincent Payot.

Pour mémoire, les objectifs du règlement sont :

- la sensibilisation de la population aux problématiques énergétiques, climatiques et environnementales;
- la contribution à la réduction de la consommation d'énergie;
- le développement du recours aux énergies renouvelables;
- l'incitation à diminuer les émissions de dioxyde de carbone et de monoxyde d'azote;
- l'encouragement à des actions de protection de l'environnement et de développement durable, également hors périmètre énergétique.

Toutes les personnes physiques ou morales peuvent bénéficier du fonds pour des projets situés sur le territoire communal, dans la limite du capital disponible et pour autant que la demande satisfasse aux conditions prévues dans les directives d'application.

Ainsi, une aide financière peut être accordée, dans la limite des disponibilités du fonds, pour des projets tels que :

- la mise en œuvre d'un projet de développement durable au bénéfice de la collectivité,

- le bilan énergétique CECB Plus,
- l'isolation d'un bâtiment à vocation résidentielle,
- l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur un bâtiment collectif,
- l'installation de panneaux solaires thermiques,
- le remplacement d'une installation de chauffage dans certaines circonstances.

Il est également prévu des subventions dans le domaine de la mobilité pour les cas suivants :

- l'achat d'un véhicule électrique utilitaire, scooter ou vélo de ville électrique,
- la souscription à un abonnement Mobility car sharing,

D'autres subventions liées à la mobilité sont en cours d'élaboration et seront prochainement introduites. Dans nos choix, nous avons dû tenir compte qu'un seul poste ne mange pas à lui tout seul la totalité du fonds, prônant ainsi d'autres projets dans le domaine du développement durable. En 2020, la Commission du fonds durable s'est réunie à 5 reprises. Naturellement, le Covid19 nous a empêché de nous réunir pendant plusieurs semaines. A titre personnel, j'aimerais souligner la bonne entente entre Conseillers municipaux et communaux qui ont œuvré dans un esprit ouvert et participatif.

- M. T. Cretegnny : Dans quelles mesures le fonds a déjà été utilisé cette année, étant donné qu'il était au budget ?

- Mme. T. Séverin : Il n'a pas encore été utilisé puisqu'on a travaillé sur les directives jusqu'à la semaine dernière en Commission, on a donc mis une date au 1^{er} janvier 2021, ayant pris un peu de retard dû au Covid. On a décidé que les demandes pourraient être soumises à partir de cette date et qu'on ne ferait pas de rétroactif car cela devient très compliqué de savoir quand est ce qu'on prendrait le rétroactif, pour qui, quelle ligne suivre... Les directives seront mises en ligne demain ou mercredi par le Bureau, elles seront accessibles à tous et un « Petit Etieruz » est à la Poste avec un article qui informe la population de la publication de ces directives. On espère recevoir les premières demandes en début d'année prochaine ce qui nous permettra aussi de voir quels types de subventions suscitent l'intérêt et de continuer à calibrer ces directives qui peuvent changer chaque année, comme décidé au moment de la nomination de la Commission.

- M. C. Furer : J'ai entendu beaucoup de critères énergétiques mais pas entendu s'il y avait plusieurs critères qui étaient liés à d'autres aspects de durabilité comme des aspects plus sociaux par exemple qui vont peut-être apparaître après la crise que nous traversons. Est-ce que la Commission peut nous préciser s'il existe une part vouée au non-énergétique ?

- Mme. T. Severin : Il y a pas mal d'énergétique, il y a une part pour la durabilité et il y a une part pour les projets qui peuvent aussi avoir une dimension sociale : un jardin communautaire, une association qui ferait de l'échange... C'est plus sur la base de groupes, de sociétés locales, d'associations qui viendraient soumettre des projets

divers et variés. Nous ne sommes pas allés plus en détails pour l'instant mais il y a cette possibilité.

8. Propositions individuelles :

- M. T. Tribolet : Le Canton vient de publier récemment son plan climat, il va lancer des plans énergie-climat communaux et je voudrais savoir si le Canton a approché notre Commune et si elle pensait y participer notamment via le fonds de développement durable. On voit notamment des actions à Aubonne avec le mouvement citoyens qui a demandé l'urgence climatique. Je voudrais savoir ce qu'il en est à Etoy.

- M. C. Viquerat : Nous suivons les plans fédéraux et cantonaux. Le programme annoncé actuellement se fait beaucoup sous forme d'études. Sachant que nous avons déjà fait pas mal d'études, l'objectif est de concrétiser ce auquel on a déjà pensé. Nous continuons toujours à avancer. Pour rappel, un projet actuellement dans nos cartons, sous forme de salle multifonction, tel qu'elle est prévue, va représenter à elle seule une belle centrale solaire.

- Mme. V. Hüsler : J'aimerais lancer un appel à la suite d'une constatation que j'ai faite récemment dans le village. Je trouve impressionnant le nombre de mégots de cigarettes qui sont jetés par terre n'importe où et spécialement sur les grilles de route. Ce geste si courant peut vous sembler insignifiant mais selon « swiss litter report », l'enquête sur les déchets la plus complète réalisée dans les plans d'eau de Suisse, près de 2/3 des cigarettes fumées finissent comme déchets dans l'environnement et constituent en fréquence plus de 1/3 des déchets collectés sur les rives des lacs et des cours d'eau. Ces mégots sont donc en premier rang avec une fréquence de plus de 34% parmi les déchets suivis de loin au deuxième rang par les débris de verre et céramique avec une fréquence de 9%. Pourtant on sait qu'un mégot de cigarette contient plusieurs milliers de substances toxiques, de plus, il ne faut pas oublier, les filtres en acétate de cellulose ne sont pas biodégradables et se décomposent en microplastiques et représentent même une des sources principales de ceux-ci dans les océans : près de 1/3. Ces chiffres que je trouve moi-même étonnants proviennent du magazine scientifique en ligne de la Suisse et sont également repris par le VSA, l'association suisse des professionnels de la protection des eaux. Afin de tenter de réduire l'ampleur de ce geste nuisible sur le territoire communal, chacun de nous peut être conscient et agir en conséquence et je souhaite également que la Municipalité fasse usage des moyens à sa disposition : par exemple via l'information par le biais des canaux de communication disponibles comme le « Petit Etierrez », pourquoi pas une affiche dans les lieux les plus concernés comme les endroits où les gens se regroupent ou attendent, ainsi que sur les parkings. Pourquoi ne pas faire preuve d'originalité en ajoutant une ligne sur les factures d'eau potable afin

de rappeler qu'un seul mégot pollue 500 litres d'eau. Il ne s'agit bien entendu que de suggestions. L'association suisse des professionnels de la protection des eaux tente de lutter contre ce fléau : elle recommande l'utilisation des éco box, ces petites boîtes pour mégots qu'on met dans la poche. Elle met à disposition des Communes des rondelles « ne polluez pas nos eaux » à fixer à côté des grilles de route. Il semble en effet que de nombreuses personnes croient que ces eaux vont à la station d'épuration. Je suis consciente qu'il s'agit d'une lutte très difficile contre cette habitude aussi répandue que néfaste mais ce n'est qu'en répétant encore et encore qu'on finit par progresser. Je suis également convaincue que la lutte contre cette forme de pollution va s'intensifier dans les années à venir, certaines villes bougent déjà. Merci de réserver un bon accueil à cet appel.

- M. V. Payot : Vous avez pu constater que le weekend passé était celui du Téléthon mais que vous n'avez pas vu grand-chose. En fait toutes les manifestations qui étaient liées à cette action ont été annulées et la seule chose visible était une table sur la place du village où vous pouviez acheter des peluches. Ces tables ont été installées à Etoy et à la déchetterie de Buchillon. A St-Prex ils n'ont pas eu l'autorisation et c'est la Pharmacie qui s'est chargée de cela. Pour ceux qui veulent encore des peluches il en reste à la Pharmacie de St-Prex. Néanmoins le résultat n'est pas aussi satisfaisant que les autres années car l'action Téléthon sur Etoy, Buchillon, St-Prex a récolté CHF 6'500.00, ce qui n'est que la moitié de ce que nous avons récolté l'an passé. Voilà encore une remarque sur ce que vient de dire Valérie Hüsler, je suis 100% d'accord, moi qui suis fumeur, j'ai vu une Commune qui a distribué ce genre de boîtes à mégots lors de manifestations, peut-être à réfléchir.

- Mme. V. Hüsler : On peut également acheter ces boîtes à mégots auprès du VSA si besoin.

- M. G. Biondi Morra : Je rejoins pleinement le commentaire de Mme Hüsler pour en avoir récolté des millions. J'ai eu aussi un certain succès avec les petites boîtes puisque j'en ai donné aux gens que j'avais identifié qui jetaient leurs mégots. Sur un autre chapitre c'est difficile en tant que Conseiller de comprendre l'impact de ce que nous vivons sur la Commune et surtout sur les gens. Est-ce que vous avez éventuellement étudié la possibilité de création d'un fonds qui serait alimenté de manière anonyme par des gens de la Commune, à disposition de la Commune pour financer certaines aides à des employeurs locaux et des gens locaux qui ont perdu leur travail, qui ont un petit creux, ce qui permettrait d'employer ces gens pour des travaux dans la Commune ou pour aider un vigneron, quelqu'un qui aurait besoin d'aide. C'est un petit projet, c'est peut-être temporaire en raison de la situation particulière que nous vivons mais je me disais que cela pourrait aider certaines personnes en difficultés, cela leur rendrait une certaine dignité et surtout ce ne serait pas des dons comme ça mais ce serait en échange d'un travail.

- M. C. FÜRER : Dans un registre un peu moins grave, on parlait beaucoup d'odeurs un peu plus tôt dans l'année, je ne sais pas si

c'est les foins qui sont finis ou la rhinite générale qui s'est installée, qu'en est-il des tests olfactifs sur CBD qui ont été envoyés au Canton et a-t-on déjà eu un retour ?

- M. J. Fernandez : Cela a bien été envoyé au Canton, pour l'instant il n'y a pas de retour.

- M. C. FÜRER : Il était aussi question d'une personne du Canton qui venait sur le terrain de temps en temps, est ce que cette personne a donné un retour directement quand elle est venue, est ce que vous l'avez rencontrée ?

- M. J. Fernandez : Oui ils sont venus mais je n'ai pas eu de retour formel. On nous a dit qu'à certains moments quand ils sont venus cela sentait vraiment très fort. Par contre on n'a pas eu de retour formel du Canton par rapport à leurs constatations et aux nôtres.

- M. C. FÜRER : A-t-on une idée des échéances ?

- M. J. Fernandez : Aucune, j'ai contacté ce matin la personne de la DGE mais malheureusement elle n'était pas joignable. Elle doit me rappeler demain.

- M. C. FÜRER : J'ai une suggestion pour le site web de la Commune. Lors des dernières votations j'ai vu qu'il n'est pas facile de trouver les horaires de votations sur le site de la Commune. En cherchant sur internet on trouve bien les horaires de l'année mais sur une page qui date de 2016, mais ce n'est pas évident quand on est sur le site même de la Commune, je suggérerais que ce soit sur la première page du site la semaine qui précède les votations.

- M. J.-F. Lange : J'ai été mandaté par les jeunes membres de notre Commune afin de comprendre pourquoi ils doivent renoncer à leurs deux heures d'éducation physique alors qu'entre 15h15 et 20h00 ils trouvent qu'il y a suffisamment de temps pour mettre la salle en place.

- M. C. Viquerat : Nous avons commencé à équiper la salle à 13h et on a terminé à 16h30. La salle a en effet été équipée et non utilisée entre 16h30 et 19h30.

- M. J.-F. Lange : Pourquoi est-ce qu'on ne peut pas décaler la mise en place et la commencer à partir de 15h15.

- M. C. Viquerat : C'est vrai qu'on n'a pas introduit d'heure de nuit pour les employés et nous nous sommes calés sur leur horaire régulier de fin de travail à 17h00.

- M. L. Magnollay – Président : Ce sont des conditions particulières, nous ne devrions pas être dans cette salle en temps normal, tout le monde s'adapte. Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année malgré les circonstances si possible en famille avec si possible pas trop de personnes mais avec tout de même un peu de chaleur dans les foyers. Si vous avez encore quelques minutes, je vous invite à vous inscrire sur les listes pour les élections communales et je passe encore la parole à notre Syndic.

- M. J. Fernandez : La Municipalité se joint à moi pour vous adresser ses meilleurs vœux pour cette fin d'année et pour l'année prochaine qui soit un peu différente. Normalement après ce conseil on a une agape, cette année elle passe malheureusement à la trappe par contre, à la sortie, vous pourrez avoir un carton avec 2 bouteilles

chacun. Nous vous souhaitons de belles fêtes et au plaisir de vous retrouver l'année prochaine.

Le Président lève la séance en remerciant tout le monde pour la bonne collaboration et tous les efforts cette année en raison des conditions particulières et en souhaitant une bonne soirée et un bon retour à tous.

Séance levée à 21h15

Prochaine séance :
15 février 2021

Le Président

La Secrétaire

Luc Magnollay

Fanny Gantin

